

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2014
Français
Original : anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2110 (2013), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport fait le point de la situation politique et de la sécurité ainsi que des activités de l'ONU en Iraq, depuis la publication de mon rapport en date du 13 novembre 2013 (S/2013/661).

II. Résumé de l'évolution politique en Iraq

A. Évolution sur le plan intérieur

2. Au cours de la période à l'examen, la situation en matière de sécurité en Iraq s'est considérablement détériorée, notamment à Anbar et dans les provinces voisines, en raison de l'intensification des activités de l'État islamique en Iraq et au Levant qui a incité le Gouvernement iraquien à multiplier ses opérations contre les groupes terroristes et militants à Anbar. Malgré les difficultés en matière de sécurité et le blocage politique qui perdure, les préparatifs ont commencé en vue des élections au Conseil des représentants prévues pour le 30 avril 2014.

3. Entre le 14 novembre 2013 et le 1er mars 2014, au moins 2 221 civils (y compris des membres de la police civile) ont été tués et 4 157 ont été blessés en Iraq. En 2013, la MANUI a enregistré le plus grand nombre de victimes civiles depuis 2008, avec 7 818 tués et 17 981 blessés. Les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Ninive, de Salah el-Din et de Diyala ont été les plus touchées. Les attentats terroristes étaient dirigés contre des civils et des lieux publics, y compris des cafés, des parcs, des restaurants, des mosquées et des marchés.

4. Le 25 novembre 2013, le Gouverneur d'Anbar, Ahmed Khalaf el-Douleimi, a rencontré le Premier Ministre iraquien Nouri el-Maliki afin de négocier la fin des manifestations qui duraient depuis un an. Bien que le Gouvernement ait accepté de répondre à certaines de leurs revendications, les manifestants ont décidé de poursuivre leur mouvement tant qu'ils n'auraient pas obtenu pleinement

14-25304 (F) 170314 180314





satisfaction. Le 21 décembre, lors d'une opération des forces de sécurité iraquiennes contre des camps d'entraînement de groupes terroristes et de l'opposition armée à Anbar, plusieurs personnes ont été tuées dont un commandant de division. Le 22 décembre, les forces de sécurité iraquiennes ont lancé l'opération « Venger le commandant Mohammed » à Anbar, alors que le Premier Ministre appelait les manifestants à se retirer. Le 25 décembre, au cours de sa rencontre avec les tribus locales d'Anbar, le Ministre de la défense par intérim, Saadoun el-Dulaimi, a annoncé que des raids pourraient être lancés contre les camps qui organisaient des manifestations et dans lesquels se cacheraient des terroristes.

5. Le 28 décembre, à Ramadi, les forces de sécurité iraquiennes ont effectué une descente dans la maison d'Ahmed el-Alwani, un membre du Conseil des représentants qui entretenait des liens étroits avec les manifestants, en exécution d'un mandat d'arrêt contre son frère Ali Suleyman el-Alwani, accusé de terrorisme. Ahmed el-Alwani a été arrêté alors que son frère et plusieurs membres de sa famille ainsi que des gardes du corps ont trouvé la mort au cours d'un échange de tirs. En guise de protestation, un grand nombre de résidents sont descendus dans la rue provoquant des affrontements armés avec les forces de sécurité à Ramadi et à Falloudja. Le 29 décembre, le Ministre de la défense par intérim a négocié le démantèlement du camp de Ramadi avec le Gouverneur d'Anbar, des membres du Conseil des représentants de la province et des chefs de tribu. Le camp a été démantelé le 30 décembre avec l'aide de la police locale. Les informations contradictoires ne permettent pas d'établir si des confrontations armées ont effectivement eu lieu à cette occasion. Par la suite, 44 membres sunnites du Conseil des représentants ont suspendu leur participation au Conseil et seuls quelques-uns l'ont reprise. Plusieurs acteurs ont réagi en déclarant que l'Initiative de paix sociale avait échoué du fait de la situation à Anbar, et le Président du Conseil des représentants, Oussama el-Noujeifi, a annoncé son retrait de l'initiative.

6. Du 30 décembre au 4 janvier, l'État islamique en Iraq et au Levant soutenu par des groupes anciennement baasistes et des tribus alliées ont pris le contrôle de Ramadi et de Falloudja et ont poursuivi leur avancée vers Abou Ghraib, dans la province de Bagdad, s'emparant de plus de 70 postes de contrôle des forces de sécurités iraquiennes du nord de la province de Babil jusqu'au sud de la province de Salah al-Din. À Ramadi, les forces de sécurité iraquiennes ont collaboré avec succès avec plusieurs milices tribales locales, y compris les Conseils de l'Éveil, et ont repris le contrôle de la plus grande partie de la ville le 7 janvier. Toutefois, au moment de l'élaboration du présent rapport, l'État islamique en Iraq et au Levant et les militants alliés contrôlaient toujours de grandes parties de la ville de Falloudja et menaient des attaques dans et autour de Ramadi.

7. Les groupes terroristes et d'opposition armés ont continué à tester le niveau de préparation et les capacités des forces de sécurité iraquiennes, qui doivent toujours à la fois assurer la sécurité intérieure et des patrouilles le long de la frontière avec la République arabe syrienne. Pendant ce temps, les incidents sectaires continuent de provoquer des déplacements forcés ainsi que des enlèvements et des assassinats de civils à des postes de contrôle illégaux.

8. Les responsables politiques iraquiens se sont efforcés de désamorcer la crise à Anbar. Le 8 janvier, le chef du Conseil islamique suprême d'Iraq, Ammar Al-Hakim, a proposé une initiative ferme en faveur d'Anbar, qui comprenait l'affectation de 4 milliards de dollars sur quatre ans pour des projets de

reconstruction et de développement, un budget spécial pour soutenir les tribus et la formation d'une force tribale pour défendre la province et son intégration à terme aux forces de sécurité iraquiennes.

9. Le 28 janvier, la Coalition Moutahidoun, conduite par le Président du Conseil des représentants, a annoncé une « feuille de route » en six points prévoyant : a) l'arrêt immédiat des frappes aériennes et des bombardement contre les villes de la province d'Anbar et le retrait de l'armée au-delà des zones peuplées; b) le rétablissement des activités du gouvernement local et des forces de police à Falloudja, en coopération avec les tribus locales; c) la fourniture d'une aide humanitaire aux familles déplacées et leur retour; d) l'amnistie pour les habitants de la région qui se sont armés dans un but de légitime défense; e) le recrutement de 20 000 personnes au moins dans la police locale; et f) une indemnisation pour les victimes des activités militaires et un appui à la reconstruction pour la province.

10. À la suite de la visite du Premier Ministre al-Maliki à Anbar le 15 février, le Conseil des ministres a adopté un plan pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la province en augmentant l'appui fourni à la fois à la province et aux tribus locales. Le plan comprend notamment l'affectation de fonds pour la reconstruction et des indemnisations pour les biens endommagés, l'intégration dans la police locale des membres des tribus qui se sont battus aux côtés du Gouvernement et la réinstallation des familles déplacées.

11. Des attentats terroristes ont également eu lieu aux abords de l'aéroport international de Bagdad. Le 31 janvier, quatre roquettes ont touché le terminal de l'aéroport, endommageant deux avions de la Iraqi Airways et faisant deux blessés parmi les civils. Pendant la période à l'examen, cinq vagues d'attentats coordonnés ont secoué Bagdad dont deux attentats-suicides près du Ministère des affaires étrangères, le 5 février. Des tirs indirects ont également visé la zone internationale à deux reprises : le 4 février, une roquette a atterri dans son secteur sud, suivie de deux autres un jour plus tard, dont l'une a atterri près d'un poste de contrôle dans l'angle sud-ouest et l'autre en dehors du périmètre nord de la zone.

12. Les préparatifs des élections se déroulent à peu près selon le calendrier prévu malgré la détérioration de la situation en matière de sécurité. Le 28 janvier, le Conseil des représentants a rejeté un projet de loi demandant la création d'une commission parlementaire pour observer le fonctionnement de la Haute Commission électorale indépendante. Au moment de la rédaction du présent rapport, le nombre de coalitions pour les élections au Conseil des représentants confirmées par la Commission était de 36. Contrairement aux élections de 2010, lorsque les partis chiites étaient divisés en deux camps principaux, à savoir la Coalition nationale et la Coalition pour l'état de droit en 2014, les partis chiites les plus importants présenteront cinq coalitions : la Coalition pour l'état de droit, le Bloc citoyen, le Bloc Ahrar, la Coalition pour la réforme nationale et Fadhila. Le Bloc Ahrar se présentera sans Moqtada al Sadr, qui a annoncé à la mi-février qu'il se retirait de la vie politique. La Coalition « intercommunautaire » Iraqiya a éclaté en trois composantes distinctes : al-Wataniya, conduite par l'ancien Premier Ministre Iyad Allawi et deux coalitions majoritairement sunnites, à savoir Moutahidoun et al-Arabiya du Vice-Premier Ministre Saleh al-Mutlaq. Les partis kurdes présenteront pour la première fois chacun des candidats dans les provinces du Kurdistan. Les partis kurdes, à l'exception du Mouvement Gorran, ne présenteront de candidatures communes que dans la province Salah al-Din. Au moment de la rédaction du présent

rapport, 494 candidats avaient été disqualifiés sur la base de la procédure de débaasification et 69 autres pour des motifs d'ordre pénal.

13. Le 18 novembre, le Gouvernement régional du Kurdistan a confirmé que les élections aux conseils des provinces de Dohuk, Erbil et Souleimaniyeh auraient lieu le 30 avril. Le 2 janvier, la Haute Commission électorale indépendante a achevé les accréditations des formations politiques et coalitions pour les élections. Dix-sept formations politiques et une coalition ont été accréditées; 718 candidats, dont 224 femmes, se présenteront pour 81 sièges à pourvoir.

14. Au Kurdistan, les discussions engagées à la suite des élections parlementaires du 21 septembre entre le Parti démocratique kurde, l'Union patriotique du Kurdistan, le Mouvement Gorran et les deux principaux partis islamiques pour constituer un gouvernement de coalition n'ont toujours pas abouti, la principale difficulté étant d'arriver à une répartition équilibrée des principaux ministères et postes parlementaires. Le gouvernement régional kurde actuel continue d'expédier les affaires courantes.

15. En ce qui concerne les relations entre les autorités d'Erbil et de Bagdad, le Premier Ministre de la région du Kurdistan, Nechirvan Barzani a conduit une délégation pendant les trois cycles de pourparlers à Bagdad avec le Gouvernement iraquien afin de régler le différend relatif au partage des recettes provenant des hydrocarbures, qui est l'une des composantes essentielles du projet de budget fédéral pour 2014. Le Gouvernement régional kurde affirme que la part qui lui revient s'élève à 17 % du budget fédéral alors que le Gouvernement iraquien maintient que le chiffre est moins élevé après « déduction » des dépenses souveraines.

16. Par ailleurs, le Conseil des ministres a décidé à la mi-janvier de faire des districts de Tuz Khormatu, de Falloudja et de la plaine de Ninive trois nouvelles provinces. Un comité interministériel évalue les aspects techniques et juridiques de la décision, dont se sont félicités les responsables turkmènes et chrétiens qui estiment qu'elle permettra d'y renforcer la sécurité et la cohésion sociale. Plusieurs autres districts – Halabja à Souleimaniyeh, Tal Afar à Ninive, Sadr City à Bagdad, Rifai à Thi-Qar, Zubair à Bassorah et Soweira et Aziziya à Wassit – ont soumis des demandes similaires.

17. Le 28 janvier, en réponse aux protestations des provinces productrices de pétrole, le Conseil des ministres a porté de 1 à 5 dollars par baril dans le projet de budget fédéral de 2014 les transferts destinés à couvrir les dépenses afférentes aux services et aux impacts environnementaux de la production pétrolière.

B. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

18. Le conflit actuel en République arabe syrienne a eu des conséquences négatives sur la situation humanitaire et politique et l'état de la sécurité en Iraq. La campagne croissante menée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, dont l'objectif déclaré est l'instauration d'un État islamique en Iraq et en République arabe syrienne, a conduit le Gouvernement iraquien à demander à la communauté internationale de soutenir les efforts du pays dans sa lutte contre le terrorisme. Le 15 janvier, le Premier Ministre a lancé un appel aux pays de la région, leur demandant de s'opposer aux transactions financières de l'État islamique d'Iraq et du

Levant. À la deuxième Conférence humanitaire internationale d'annonces de contributions pour la Syrie, tenue au Koweït le 15 janvier, le Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, a annoncé une contribution de l'Iraq de 13 millions de dollars, destinée à aider les réfugiés syriens et les Syriens déplacés. Le Ministre a également participé à l'ouverture de la conférence de Genève sur la Syrie à Montreux (Suisse), le 22 janvier, à l'occasion de laquelle il a appelé à une solution politique du conflit, sous les auspices de la Syrie, fait observer que les extrémistes étrangers devenaient de plus en plus puissants et souligné que la République arabe syrienne devait être soutenue et protégée contre la violence et le terrorisme.

19. Les relations entre l'Iraq et le Koweït ont continué de s'améliorer au cours de la période considérée. Les 15 et 16 décembre, le Ministre des affaires étrangères Zebari s'est rendu au Koweït, où il a participé à la troisième réunion du Comité ministériel conjoint et signé des accords bilatéraux sur la protection des investissements et le tourisme. Le 18 décembre, je me suis entretenu avec les Représentants permanents de l'Iraq et du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies qui m'ont présenté l'accord bilatéral sur l'administration conjointe de la navigation sur le Khor Abdallah, en vue de son enregistrement en tant que traité, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Le 20 novembre, la compagnie Kuwait Airways a repris ses vols commerciaux reliant Najaf et Koweït City pour la première fois depuis 1990.

20. Le 20 novembre, six obus de mortier ont atterri dans le nord de l'Arabie saoudite, à la frontière avec l'Iraq. Les tirs ont été revendiqués par Jaysh al-Mukhtar, un groupe militant du sud de l'Iraq. Le 24 novembre, le Gouvernement iraquien a condamné ces tirs, tout en exprimant le souhait de renforcer la coopération bilatérale sur la sécurité des frontières. Cet intérêt a été réaffirmé lors d'une réunion entre le Ministre iraquien des affaires étrangères et le Vice-Ministre saoudien de la défense, le Prince Salman bin Sultan bin Abudulaziz, en marge du Dialogue de Manama, tenu du 6 au 8 décembre. Le 3 février, l'Arabie a adopté une nouvelle loi antiterroriste qui a été saluée par le Premier Ministre iraquien.

21. Le Premier Ministre s'est rendu à Téhéran les 4 et 5 décembre, c'est-à-dire aussitôt après la réouverture du poste frontière de Sumar, qui était fermé depuis 30 ans. La visite a été l'occasion d'étudier les moyens de renforcer les relations bilatérales dans les domaines de l'énergie, de la culture et des échanges commerciaux, ainsi que l'évolution de la situation régionale.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

22. Mon Représentant spécial a continué de plaider en faveur de l'unité et du dialogue entre tous les dirigeants iraquiens sur les questions politiques et de sécurité, ainsi que pour l'application de mesures visant à promouvoir la cohésion sociale, la gouvernance démocratique et le respect de l'état de droit. Depuis le début de la crise à Anbar, il a tenu de nombreuses réunions avec les dirigeants politiques iraquiens, appelant à l'unité et soulignant que les autorités locales et les chefs tribaux devaient soutenir la lutte contre le terrorisme. Il a aussi demandé instamment au Gouvernement iraquien de faire preuve de retenue dans la conduite

de ses opérations militaires et de prendre toutes les mesures requises pour assurer la protection des civils.

23. Le 9 janvier, mon Représentant spécial a rendu compte de la situation à Anbar au Conseil de sécurité. Il lui a demandé d'apporter son soutien à l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme et d'encourager la mise en œuvre de politiques inclusives et la consolidation démocratique. Le Conseil a par la suite adopté une déclaration de son président sur la question (S/PRST/2014/1). Le 11 janvier, le Gouvernement iraquien a publié une déclaration remerciant la communauté internationale, notamment le Conseil, pour son soutien à la lutte contre le terrorisme. Du 26 au 29 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu à Doha et à Abou Dhabi afin d'examiner les moyens de renforcer les relations entre l'Iraq et ses voisins. Les 5 et 6 décembre, il s'était rendu à Bruxelles pour informer le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne de l'évolution récente de la situation en Iraq.

24. Durant la période à l'examen, mon Représentant spécial a tenu une série de réunions avec des dirigeants politiques iraquiens, soulignant qu'il était important de tenir les élections législatives à la date prévue sur l'ensemble du territoire et de s'abstenir de toute action ou déclaration qui pourrait retarder ou compromettre le processus. Le 8 janvier, il a eu un entretien avec le Président du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante portant sur la préparation des élections et celles des conseils de province de la région du Kurdistan.

25. Le 13 janvier, je me suis rendu à Bagdad, où j'ai rencontré divers hauts responsables, dont le Premier Ministre, le Vice-Président, le Président du Conseil des représentants, le Ministre des affaires étrangères et le Président de la Haute Commission électorale indépendante. Je me suis également rendu à Erbil le 14 janvier, où j'ai rencontré le Président et le Premier Ministre de la région du Kurdistan. J'ai exhorté les hauts dirigeants iraquiens à unir leurs efforts afin de remédier aux problèmes de sécurité et réaffirmé qu'il était essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des troubles, y compris les vieilles doléances et les tentatives de réconciliation politique inabouties. Les dirigeants politiques m'ont donné l'assurance qu'ils étaient déterminés à tenir les élections comme prévu le 30 avril. J'ai également réaffirmé que la seule solution consistait à instaurer un État uni, fédéral et démocratique, et encouragé les dirigeants à Bagdad et Erbil à parvenir à un accord sur plusieurs questions d'ordre constitutionnel, y compris à des arrangements en matière de partage des recettes et de sécurité.

26. Dans le cadre de l'engagement pris par la MANUI d'appuyer la participation politique des femmes et conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial a rencontré le 12 décembre la Ministre d'État pour les affaires féminines afin d'examiner les principaux faits nouveaux survenus concernant les droits des femmes, y compris le Plan d'action national pour l'application de la résolution et la Stratégie nationale pour la promotion des femmes. Lors d'une conférence sur les femmes et la paix qui s'est tenue sous les auspices de l'Initiative de paix sociale du Vice-Président le 17 janvier, mon Représentant spécial adjoint a fait valoir que la consolidation de la paix devait donner aux femmes les moyens de participer à la vie économique et politique. Le 6 février, le Gouvernement iraquien a lancé un plan d'action national en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le premier de ce type au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

B. Assistance électorale

27. Malgré les problèmes de sécurité et la persistance de l'impasse politique, les préparatifs pour les élections au Conseil des représentants du 30 avril se déroulent comme prévu. La Haute Commission électorale indépendante a avancé dans la mise au point du cadre réglementaire et des procédures électorales, l'établissement du registre électoral, l'approbation des listes des entités politiques et des candidats et autres aspects techniques, y compris le recrutement et la formation du personnel affecté aux bureaux de vote et l'achat de fournitures et matériels nécessaires.

28. L'inscription sur les listes électorales et la mise à jour des données ont pris fin le 9 décembre. Le taux de participation a atteint un niveau record : plus de 4 millions d'électeurs (20 % du total) se sont rendus dans les centres d'inscription, dont 6 % ont actualisé leurs données. Le processus a été contrôlé par 852 agents des entités politiques sur tout le territoire.

29. La Haute Commission a imprimé les 22 millions de cartes d'électeur électroniques et commencé à les distribuer dans tout le pays; elle a également lancé la première collecte de données biométriques sur les électeurs. La distribution des cartes devrait être achevée d'ici au 20 avril. L'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies a collaboré avec la Commission, afin de déterminer les mesures et garanties qui permettraient de régler les problèmes que pourrait susciter la décision de rendre la carte électorale obligatoire pour voter.

30. Une procédure de vote spéciale est prévue le 28 avril. En coordination avec les Ministères de la défense et de l'intérieur et d'autres organes de sécurité, la Commission a arrêté la liste électorale spéciale pour les forces de sécurité, qui comprend 1,02 million de noms. Les préparatifs se poursuivent également en vue de l'inscription sur les listes électorales des nationaux se trouvant à l'étranger et du scrutin qui aura lieu les 27 et 28 avril dans 19 pays.

31. La MANUI, en consultation avec la Commission, renforce actuellement sa capacité d'assistance électorale à Erbil et pourrait couvrir également Kirkouk, si nécessaire. Elle continue de faciliter la communication et l'échange d'informations avec les acteurs intéressés afin d'encourager et de renforcer l'observation des élections de 2014 par du personnel local.

32. La MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont continué d'examiner les moyens d'apporter un appui à la Commission en mettant l'accent sur la participation des femmes lors des prochaines élections, par le biais de l'équipe spéciale sur les élections et le rôle des femmes.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

33. Les groupes ethniques et religieux d'Iraq ont continué de subir des actes de violence, de vivre dans l'insécurité et de se heurter à d'autres obstacles à leur participation pleine et entière à la vie politique, économique et sociale du pays. La MANUI a confirmé que les turkmènes, les chrétiens, les yézidis, les shabaks et d'autres groupes et pas seulement les chiites et les sunnites ont été les cibles d'attentats terroristes au cours de la période considérée. Le Conseil des ministres a continué d'examiner le projet de loi sur la protection des droits des minorités. Le

Conseil des représentants avait accepté de réviser le projet de loi pour tenir compte des préoccupations exprimées par la MANUI et les groupes de la société civile. Les 17 et 18 novembre, la MANUI a tenu, en partenariat avec la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et la Commission parlementaire des droits de l'homme, une conférence sur la promotion des droits des groupes ethniques et religieux d'Iraq, qui a débouché sur une déclaration de principes.

34. En ce qui concerne l'état de droit, la MANUI est profondément préoccupée par les arrestations et les mises en détention, en particulier celles qui sont menées en application de la loi n° 13 de 2005 sur la lutte contre le terrorisme. Elle continue de recevoir des informations selon lesquelles des personnes sont arrêtées sans preuve à charge à l'occasion d'opérations de sécurité ou sont détenues de façon prolongée, sans chef d'inculpation, parfois jusqu'à cinq années, ou faisant état de tortures et de mauvais traitements infligés à des détenus, hommes et femmes, dans des centres de détention relevant du Ministère de l'intérieur, aux fins d'obtenir des aveux pouvant justifier leur inculpation, leur procès et leur condamnation. La MANUI est en train de négocier avec le Ministère de l'intérieur un accord qui lui permettrait d'avoir librement accès aux lieux de détention relevant de ce dernier, pour les inspecter. Elle a continué ses inspections dans les prisons et centres de détention relevant du Ministère de la justice. Tout en notant que la situation a continué de s'améliorer dans de nombreux centres de détention en ce qui concerne les installations et les services élémentaires assurés aux prisonniers, la MANUI reste préoccupée par le manque d'installations médicales appropriées dans certaines prisons, ce qui est du ressort du Ministère de la santé.

35. En ce qui concerne les procédures pénales, tout particulièrement celles qui visent des personnes inculpées en vertu de la loi sur la lutte contre le terrorisme, la MANUI a fréquemment constaté que les tribunaux ne respectaient pas les règles de procès équitable, refusant notamment d'entendre ou de chercher à vérifier des déclarations d'accusés affirmant avoir avoué sous la torture, et qu'ils s'en remettaient à des témoignages non vérifiés d'informateurs anonymes pour motiver des déclarations de culpabilité souvent assorties de la peine capitale.

36. L'Iraq a continué d'exécuter des condamnés à mort, procédant au total à 177 exécutions en 2013, la plupart en application de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Au cours de la période considérée, l'Iraq a exécuté 30 personnes (tous des hommes), dont 28 avaient été déclarés coupables en application de cette loi.

37. La MANUI, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont continué d'appuyer les travaux de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. Le 22 janvier, mon Représentant spécial a lancé un nouveau programme de renforcement des capacités pour aider la Commission à s'acquitter de son mandat. Ce programme, qui est financé par l'Union européenne, sera exécuté conjointement par l'UNOPS et la MANUI. Bien qu'elle n'ait pas réussi élire son président ni à ouvrir des bureaux à Bagdad et dans les provinces, ce qui a limité l'accès des Iraquiens à ses services, la Commission a mené un certain nombre d'activités, notamment des inspections de prisons et des contrôles de la situation des droits de l'homme dans les camps de réfugiés syriens, et préparé un accord avec la Commission indépendante des droits de l'homme de la région du Kurdistan en vue d'établir le rapport qui sera soumis à l'occasion du prochain examen périodique universel, prévu pour octobre 2014.

38. Les professionnels des médias ont continué d'être la cible d'attentats. Le 24 novembre, un journaliste a été abattu par des tireurs non identifiés à Mossoul, dans le quartier d'al Majmouaa al-Thaqafiya. Le 5 décembre, un journaliste kurde influent, Kawa Garmiyani, qui avait exposé la corruption et le népotisme des autorités locales, a été abattu par des tireurs non identifiés devant chez lui, à Kalar, dans le district de Garmiyan de la province de Suleymaniya. Le Premier Ministre de la région du Kurdistan a créé un comité chargé de surveiller l'enquête que mène la police sur cet assassinat, qui a été largement condamné et a déclenché des manifestations dans l'ensemble de la région du Kurdistan. Le 23 décembre, un groupe armé non identifié s'est livré à un attentat complexe contre la station de télévision par satellite et de radio Salah al-Din à Tikrit, dont 5 membres du personnel ont été tués et 10 autres blessés. La MANUI a publié plusieurs déclarations par lesquelles elle condamnait ces attentats et demandait aux autorités de mener des enquêtes indépendantes en vue de traduire leurs auteurs en justice et d'assurer le respect et la protection des professionnels des médias.

39. Dans tout le pays, les femmes ont continué d'être victimes d'actes de violence domestique et d'autres formes de violence, y compris ce qu'il est convenu d'appeler des « crimes d'honneur ». La loi sur la protection de la famille, qui vise à protéger les victimes de violences domestiques, continue de faire l'objet de négociations au Conseil des représentants. La MANUI demeure préoccupée par les déficiences et les lacunes que présente l'actuel projet de loi, notamment le fait qu'il n'écarte pas « l'honneur » en tant que circonstance atténuante pour des actes de violence commis par des personnes à l'encontre de membres de leur famille. Le 5 décembre, le Réseau des femmes iraquiennes a publié une déclaration par laquelle il dénonçait deux projets de loi, l'un concernant le statut de la personne et l'autre, l'administration de la justice, au motif qu'ils portaient atteinte aux droits des femmes et des filles énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, auxquelles l'Iraq est partie. La MANUI, en partenariat avec le syndicat des journalistes iraquiens, a mené les 3 et 4 décembre à Bagdad des activités de formation à l'intention de femmes journalistes, axées sur la couverture des affaires de violence domestique et d'autres formes de violence sexiste.

40. Le nombre de cas étayés de violations graves commises à l'encontre d'enfants a augmenté au cours de la période considérée par rapport à la période précédente. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information, coprésidée par la MANUI, a confirmé que 343 enfants (dont 76 avaient été tués et 267 blessés) avaient été victimes de tels actes au dernier trimestre de 2013, dans la plupart des cas lors de vagues d'attentats coordonnés perpétrés par des groupes armés qui cherchent à semer la terreur. Le nombre d'enfants tués ou blessés à l'occasion d'assassinats de membres influents de leur famille ou de perquisitions au domicile de ces derniers est également une source de préoccupation croissante. Le nombre d'attentats ou de menaces d'attentat contre du personnel enseignant et médical a augmenté. Au 31 décembre, 391 enfants, dont 18 filles, étaient incarcérés dans des centres de détention en application de l'article 4 de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Un mécanisme officiel de collaboration entre l'Équipe spéciale et le Gouvernement pour la protection des enfants reste à mettre en place.

Camp Nouvel Iraq et camp Hurriya

41. Le 26 décembre, l'aéroport international de Bagdad a été la cible d'une attaque à la roquette. Plusieurs roquettes lancées à cette occasion se sont abattues sur le camp Hurriya. Deux personnes ont été tuées et deux autres sont ultérieurement décédées, sans doute des effets produits par cette attaque sur leur état de santé. Au moins 40 autres résidents du camp ont été légèrement blessés. Un certain nombre de policiers et de membres des forces de sécurité iraquiennes auraient également été blessés à cette occasion.

42. À ce jour, 696 petits murs pare-éclats en T, 409 abris fortifiés et 90 000 sacs de sable ont été autorisés dans le camp. Le Gouvernement iraquien a également autorisé, comme l'avaient demandé les résidents, l'installation de grands murs pare-éclats en T en divers endroits du camp Hurriya. Par ailleurs, plus de 1 488 grands murs pare-éclats en T ont été amenés et entourent 10 des 15 zones de rassemblement.

43. Bien que la MANUI le lui ait demandé à plusieurs reprises, le Gouvernement iraquien n'a toujours pas publié les résultats de son enquête sur l'attentat du 1er septembre contre le camp Nouvel Iraq, qui a fait 53 morts, ni fait la lumière sur le sort de sept résidents du camp qui auraient été enlevés à cette occasion.

44. Le personnel de l'ONU chargé de la surveillance du camp Hurriya ont continué de recevoir des informations, émanant de résidents, faisant été de violations des droits de l'homme par les dirigeants du camp. Ces derniers imposeraient notamment aux résidents des restrictions à leurs déplacements dans le camp, les obligeraient à faire leur autocritique, les empêcheraient d'avoir des contacts avec leur famille à l'intérieur et à l'extérieur du camp, limiteraient leur accès aux soins médicaux et interdiraient les contacts avec le personnel de l'ONU chargé de la surveillance.

45. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 3 153 personnes et tenu des entretiens approfondis avec 2 487 d'entre elles. Il a déterminé que 1 706 personnes au total avaient besoin d'une protection internationale.

46. L'ONU continue de rechercher des solutions durables pour les résidents sous la forme de réinstallations, de réadmissions consulaires ou d'admissions à titre humanitaire. À ce jour, 327 personnes ont été réinstallées hors d'Iraq : 106 dans huit pays dans le cadre de la réadmission consulaire; 207 ont bénéficié d'une admission à titre humanitaire dans trois pays et 14 ont été réinstallées selon les procédures établies.

47. Le 5 janvier, j'ai nommé Jane Hall Lute aux fonctions de Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hurriya. Celle-ci a étudié avec de nombreuses parties prenantes les possibilités de réinstallation. Du 14 au 21 février, elle s'est rendue à Genève, à Bruxelles, à Tirana et à Bagdad pour des entretiens avec des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Le 28 janvier, le Gouvernement iraquien a approuvé une contribution de 500 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp.

D. Aide humanitaire et développement

48. Venant s'ajouter aux vagues précédentes, qui ont fait plus d'un million de déplacés, les événements survenus en République arabe syrienne et dans la province d'Anbar plongent l'Iraq dans une crise humanitaire. Au moment de la rédaction du présent rapport, il y avait en Iraq 222 574 réfugiés syriens enregistrés, dont plus de 41 % de femmes. La frontière avec la Syrie a été rouverte du 5 au 13 janvier à Peshkhabour, ce qui a permis à près de 5 000 Syriens d'entrer au Kurdistan, dont le Gouvernement estime qu'il faudra 1,6 milliard de dollars jusqu'à la fin de 2014 pour répondre aux besoins des réfugiés. La sixième actualisation du plan régional d'intervention pour faire face à la crise syrienne, lancé le 16 décembre par le HCR et ses partenaires, prévoit un appel de fonds à hauteur de 552 millions de dollars pour les réfugiés syriens en Iraq, dont il estime que le nombre va augmenter pour atteindre 400 000 d'ici à la fin de l'année.

49. Le 14 janvier, je me suis rendu dans le camp de réfugiés de Kawrgosik, dans la province d'Erbil, en compagnie du Haut-Commissaire pour les réfugiés, Antonio Guterres, et de la Secrétaire générale adjointe pour les affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valérie Amos. J'ai remercié le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan pour la générosité avec laquelle ils accueillaient les réfugiés, et je leur ai instamment demandé de garder les frontières ouvertes pour les demandeurs d'asile syriens, en leur donnant l'assurance que l'ONU continuerait à leur venir en aide.

50. Les Nations Unies ont travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement régional du Kurdistan pour mener un programme très complet de préparation à l'hiver. À la fin de janvier, le HCR avait achevé la distribution de produits essentiels pour l'hiver dans tous les camps et d'autres lieux. En novembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) avait ravitaillé plus de 120 000 personnes (50 000 colis de produits alimentaires et 70 000 bons d'alimentation) et sur l'année, l'expansion de ses activités atteint plus de 450 %. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mis en œuvre une campagne dite de retour à l'école qui concerne environ 29 000 enfants dans cinq camps et 124 000 enfants dans diverses communautés de réfugiés. D'octobre à décembre, le PNUD a prêté son concours à la mise en place de bureaux d'aide juridique tenus par des fonctionnaires dans tous les camps d'Erbil, de Dohouk et de Souleimaniyé et dans 13 autres provinces.

51. Dans le cadre de l'aide à l'intégration des réfugiés, le PAM a distribué en janvier, à 76 000 d'entre eux, des bons d'alimentation utilisables dans les magasins locaux, injectant ainsi plus de 18 millions de dollars dans l'économie locale. Durant la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en partenariat avec le Gouvernement régional du Kurdistan, a dispensé un programme d'enseignement technique et professionnel, qui comprend une formation à l'entrepreneuriat et aux technologies de l'information, pour aider les jeunes des camps à trouver des emplois sur place. Le HCR a réalisé 105 projets à impact rapide destinés à améliorer les services de base à l'intention des communautés d'accueil et des réfugiés qu'elles hébergent.

52. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en partenariat avec le Gouvernement iraquien, ont mis au point un plan d'intervention d'urgence pour parer au risque de voir l'épisode de poliomyélite survenu en République arabe syrienne se propager à l'Iraq. L'OMS a mis sur pied un système d'alerte précoce

dans tous les camps qui a permis de détecter et atténuer les risques d'épidémie. Entre octobre et décembre, l'UNICEF a prêté son appui au Ministère de la santé pour vacciner 1,9 million d'enfants dans les zones à haut risque des provinces d'Erbil, de Dohouk, de Souleymaniyé, de Ninive, de Najaf, de Karbala et de Salah el-Din. Grâce aux efforts conjugués des organismes des Nations Unies et du Gouvernement, plus de 5 millions d'enfants iraquiens et d'enfants de réfugiés syriens ont bénéficié d'une vaccination systématique en décembre.

53. Après consultation de l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, mon Représentant spécial a préconisé l'ouverture d'un couloir aérien humanitaire entre l'Iraq et la Syrie pour reconstituer les stocks épuisés. Du 10 au 29 décembre, 12 vols entre Erbil et Qamichli ont permis de livrer 300 tonnes d'aide humanitaire, soit un mois de ravitaillement pour 30 000 personnes, permettant ainsi à la population touchée par le conflit de la province d'el-Hasakeh d'avoir accès aux secours pour la première fois en cinq mois. Un second pont d'aide aérien a été organisé entre le 4 et le 26 février. Au moment de la rédaction du présent rapport, 382 tonnes de divers produits, 77 mètres cubes de vêtements d'hiver et de savons et 24 mètres cubes de poudre à laver et trousses d'hygiène avaient été livrés.

54. Le conflit qui a récemment éclaté dans la province d'Anbar a provoqué le déplacement d'un grand nombre de personnes. D'après les chiffres du Gouvernement, 406 608 personnes avaient été enregistrées comme déplacées au moment de la rédaction du présent rapport. Les opérations de sécurité n'ont qu'un accès restreint à la population touchée par le conflit, ce qui empêche de procéder à des évaluations générales de ses besoins et de lui porter secours. Les personnes déplacées sont installées dans des bâtiments officiels, notamment des écoles, en plein air et même dans des voitures. Les hôpitaux et dispensaires sont à court de fournitures médicales, et les médecins n'ont pas réussi à parvenir jusqu'aux établissements de santé. Les coupures d'électricité perturbent la distribution d'eau. Les marchés ne fonctionnent pas et les disponibilités alimentaires sont à peu près épuisées.

55. La composante humanitaire de l'équipe de pays a mis sur pied des opérations de secours aux secteurs accessibles. Au moment de la rédaction du présent rapport, une aide humanitaire (vivres, eau, trousses de toilette, trousses médicales d'urgence et tentes) était fournie aux familles accessibles de Ramadi et Fallouja. Les stocks destinés aux réfugiés syriens ont été détournés et les réserves utilisées. Le Fonds central pour les secours d'urgence a fourni 5 millions de dollars pour faire face aux besoins les plus immédiats et essentiels de 120 000 bénéficiaires. Un plan d'intervention en cours de préparation est destiné à mobiliser 103,7 millions de dollars pour répondre aux besoins de 240 000 bénéficiaires durant six mois. Mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident et Coordonnateur pour l'action humanitaire ont tenu une série de réunions avec le Gouvernement pour déterminer quels étaient les besoins urgents et les domaines dans lesquels l'ONU pourrait apporter son aide. Le 19 janvier, mon Représentant spécial a tenu une réunion avec le Comité du Cabinet du Premier Ministre chargé de gérer la crise dans la province d'Anbar en vue de recommander l'établissement de couloirs humanitaires, au cours de laquelle le Comité a approuvé un accord entre le Ministre de la défense et la MANUI visant à garantir le libre passage des convois des Nations Unies dans les secteurs contrôlés par les forces de sécurité iraquiennes.

56. Le 12 janvier, mon Représentant spécial et le Vice-Premier Ministre iraquien, Rowsch Shaways, ont coprésidé des échanges de vues à haut niveau entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien sur l'établissement d'un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019. Les participants ont souligné l'importance du plan-cadre pour faciliter la cohésion sociale et décidé d'en limiter le champ d'application en le ciblant sur les besoins de développement les plus criants du pays. Les deux parties ont aussi souligné et admis que le partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement iraquien devrait reposer notamment sur le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur de l'Iraq se trouvant dans une phase de transition complexe – c'est-à-dire qu'il est en mesure de financer et de gérer lui-même ses besoins en matière de développement mais doit renforcer ses capacités dans une situation particulièrement difficile.

57. Le 24 novembre, mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a finalisé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement régional du Kurdistan portant création d'un fonds pour les partenariats, doté d'un montant total de 19 millions de dollars pour l'année 2014, en vue de financer l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la région. Des mécanismes analogues sont actuellement étudiés avec le Gouvernement iraquien et diverses provinces.

58. Le 18 décembre, le Vice-Président Khudayr Al-Khuzai a approuvé la Charte de coopération entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales, qui avait été élaborée avec l'appui de l'UNOPS. Cette charte offre un cadre pour la coordination entre le Gouvernement iraquien et la société civile afin de susciter une plus forte demande de bonne gouvernance. C'est à cet effet qu'a été lancé en janvier le projet intitulé « Bâtir un partenariat entre la société civile et les pouvoirs publics iraquiens ». En décembre, le PNUD avait prêté son appui pour la mise au point définitive du plan stratégique du secrétariat du Conseil des représentants destiné à renforcer l'efficacité des procédures et mécanismes du Conseil. Ce plan doit être approuvé en mars par le Président du Conseil, aux fins de sa mise en œuvre.

59. Le recensement national n'a toujours pas été effectué, alors que tous les préparatifs techniques sont achevés depuis 2011. En janvier, l'Office central de statistique a diffusé les premiers résultats d'une vaste enquête auprès de quelque 310 000 ménages, menée avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui fournit des données détaillées sur la situation socioéconomique des ménages et la santé maternelle (la mortalité maternelle est tombée de 84 pour 100 000 en 2006 à 35 pour 100 000 en 2012 et le taux de mortalité infantile (avant l'âge de 1 an) est tombée de 50 % à 21 ‰ entre 1990 et 2012).

60. Les 4 et 5 décembre, le Ministre de l'environnement a présenté un plan-cadre national de gestion des risques de sécheresse et d'action contre les tempêtes de sable et de poussière élaboré avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du PNUD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'UNESCO. Le plan définit les actions prioritaires requises pour intégrer la réduction des risques de sécheresse et les interventions contre les tempêtes de poussière et la désertification.

61. L'appui à un système de protection sociale efficace demeure une priorité pour les Nations Unies en Iraq. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à élaborer la

première politique nationale de santé du pays, assortie d'estimations des coûts. Cette politique, approuvée le 14 janvier par la Commission parlementaire de la santé et de l'environnement, définit un cadre réglementaire national par exemple en matière de services de santé privés. Le 31 décembre, le PAM avait organisé au Ministère du travail et des affaires sociales une formation à la gestion des bases de données, qui est d'une importance décisive pour renforcer le ciblage et la gestion financière du système d'aides publiques.

62. Durant la période considérée, l'UNESCO a prêté son concours au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour élaborer des règlements intérieurs harmonisés à l'intention des collèges techniques, instituts et écoles professionnelles, en vue d'accroître la qualité de l'enseignement supérieur en insistant sur les valeurs essentielles, en appliquant un code de conduite et en faisant respecter l'intégrité dans les études supérieures.

Sécurité et questions opérationnelles

63. La détérioration des conditions de sécurité a incité les Nations Unies à prendre des mesures, notamment des restrictions à la liberté de circulation. Leurs opérations en Iraq sont réévaluées en permanence.

64. Il n'a pas encore été possible de conclure pour la MINUA un accord sur le statut de la Mission. Les correctifs proposés par l'ONU à la version initiale demeurent à l'étude au sein du Gouvernement. Cette absence d'accord continue à entraver fortement les opérations des Nations Unies et à en compromettre l'efficacité. De lourdes procédures s'appliquent toujours à l'entrée et à la sortie du personnel des Nations Unies, ce qui porte atteinte, en particulier, à la rotation et au déploiement normaux des membres du contingent de gardes des Nations Unies.

IV. Observations

65. Je tiens à faire part au Conseil de sécurité de la gravité des problèmes politiques et de sécurité qui, à moins d'être abordés rapidement, peuvent avoir des conséquences désastreuses et durables sur la stabilité à long terme de l'Iraq. La période qui précédera les élections ainsi que la formation du Gouvernement constitueront des tests importants de la maturité du processus politique. Au cas où les principales parties continueraient à se méfier les unes des autres, la crédibilité du processus électoral pourrait être remise en cause avec pour conséquences une intensification des violences et une aggravation de l'instabilité sur le terrain. À ces problèmes vient s'ajouter une aggravation des tensions entre l'Iraq et certains de ses voisins.

66. Je demeure profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité en Iraq, notamment dans la province d'Anbar, qui a provoqué une nouvelle vague de déplacements dans tout le pays. Je condamne fermement les meurtres aveugles de femmes, d'enfants et d'hommes iraquiens innocents par des groupes terroristes et autres groupes armés d'opposition. Face au problème, tous les chefs politiques, religieux et civils doivent assumer leurs responsabilités et contribuer ensemble à surmonter la crise. Il est plus urgent que jamais qu'un dialogue national s'instaure entre les diverses forces politiques du pays.

67. J'appuie pleinement la lutte du Gouvernement contre le terrorisme et lance un appel aux institutions et acteurs nationaux et locaux afin qu'ils nouent de véritables partenariats en vue de rétablir l'état de droit et l'ordre à Anbar et empêchent la violence de s'étendre à d'autres régions du pays. Dans l'intervalle, j'encourage le Gouvernement à mener ses opérations militaires avec modération et j'exhorte les acteurs fédéraux et locaux à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils, conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme.

68. La situation humanitaire à Anbar est très préoccupante étant donné que la population est prise entre les combats et que plus de 360 000 personnes ont été déplacées. Je félicite tous les acteurs humanitaires pour leurs efforts et leur détermination à porter secours aux populations touchées par le conflit, à Anbar et ailleurs, en dépit des difficultés rencontrées sur le terrain, ainsi que pour leur coopération avec les organismes des Nations Unies. J'exhorte le Gouvernement iraquien à faciliter, en collaboration avec les autorités locales, l'ouverture de couloirs permettant de fournir en sécurité une assistance aux populations. L'ONU continuera à travailler avec le Gouvernement et les autorités locales afin d'apporter une assistance à ceux qui en ont besoin. Je demande par ailleurs au Ministère des déplacements et des migrations, ainsi qu'aux autorités locales, de faciliter le processus d'enregistrement des déplacés et de leur fournir les biens et services essentiels.

69. L'insécurité croissante dans certaines régions d'Iraq, en particulier à Ninive, Salahadine, Bagdad et Kirkouk, est très préoccupante. Il est indispensable que le Gouvernement et les responsables iraquiens travaillent ensemble afin de prévenir toute instabilité qui pourrait résulter d'une poursuite de la détérioration des conditions de sécurité. Cela suppose que tous les acteurs nationaux et locaux légitimes participent à un processus politique sans exclusive et à un véritable dialogue de réconciliation nationale, ainsi qu'à des activités visant à promouvoir la mise en place de mécanismes et d'institutions démocratiques forts, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et un développement qui profite à tous.

70. Je demande aux membres de la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par l'Iraq face au terrorisme. Ces efforts devraient être compatibles avec la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui porte sur tous les aspects du terrorisme.

71. Il est indispensable que les processus démocratiques l'emportent en Iraq, et ce, en dépit des problèmes de sécurité. J'encourage vivement les dirigeants politiques à demeurer favorables à la tenue d'élections législatives dans tout le pays le 30 avril, à travailler ensemble pour faire en sorte que la campagne électorale ne soit pas marquée par des déclarations qui soient source de discorde et à mettre l'accent sur l'avenir du pays.

72. J'espère la constitution rapide du Gouvernement régional du Kurdistan et encourage toutes les parties concernées à contribuer au succès des élections au conseil de la province, également prévues le 30 avril. L'ONU continuera de fournir un soutien à la Haute Commission électorale indépendante. J'exhorte toutes les parties concernées à reprendre leurs efforts en vue de la tenue des élections dans la province de Kirkouk, qui auraient dû avoir lieu depuis longtemps.

73. Je prends acte des progrès réalisés par le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan dans le cadre des négociations concernant le

partage des recettes tirées de l'exploitation du pétrole et du gaz. Un accord solide et transparent, qui formalise une répartition équitable des recettes budgétaires provenant, pour partie, des exportations de pétrole et de gaz, profitera à l'ensemble du pays. Au cours des derniers mois, mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint ont encouragé les deux gouvernements à dialoguer et à parvenir à une solution constructive et réaliste. Dans un esprit de compromis, je demande aux deux gouvernements de ne pas renoncer à cet objectif. Je les exhorte à s'efforcer davantage encore à parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens, y compris les exportations de pétrole et un budget, et à formaliser ces accords par l'adoption des projets de loi relatifs au partage des recettes tirées des hydrocarbures. Cela se traduira par un renforcement de la coopération entre les deux gouvernements, témoignera de leur détermination à respecter la Constitution du pays et renforcera le fédéralisme iraquien.

74. Je suis heureux de constater que les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de s'améliorer et j'espère que cela débouchera sur le développement des relations entre l'Iraq et ses autres voisins, ce qui contribuera à la stabilité de la région.

75. J'exhorte le Gouvernement iraquien à faire tout son possible pour assurer l'intégrité du système de justice pénale et, à cet effet, à assurer le respect des procédures ainsi que des critères de procès équitables, conformément au droit international et à la Constitution iraquienne. J'espère que l'accord conclu entre la MANUI et le Ministère de l'intérieur, aux termes duquel la Mission se voit reconnaître un accès sans entrave aux lieux de détention relevant de l'autorité du Ministère, sera conclu rapidement. Je demande par ailleurs à nouveau au Gouvernement iraquien d'imposer un moratoire à l'application de la peine de mort, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

76. Je demande à nouveaux aux États Membres de contribuer à trouver une solution durable au problème de la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hurriya et, à cette fin, d'accepter sur leur territoire des résidents du camp et de contribuer au fonds d'affectation spéciale de l'ONU créé à cet effet. J'exhorte le Gouvernement iraquien à faire tout son possible pour assurer la sûreté et la sécurité des résidents du camp Hurriya en attendant la fin du processus de réinstallation.

77. Je suis déçu par le fait qu'il n'existe toujours pas d'accord sur le statut de la Mission. Je demande à nouveau au Gouvernement iraquien de faire en sorte que cet accord soit rapidement finalisé et signé afin qu'il puisse entrer en application sans retard.

78. Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements à mon Représentant spécial, Nickolay Mladenov, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des Nations Unies pour ses efforts, son dévouement et sa persévérance et qui travaille dans des conditions très difficiles afin de venir en aide au peuple et au Gouvernement iraquiens.